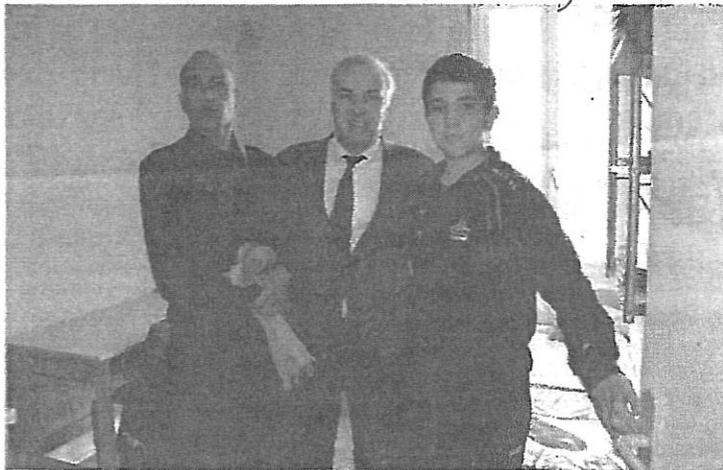


« Un grand coup de jeune »

La Maison d'enfants à caractère social André-Marguet, qui accueille et suit des adolescents et jeunes majeurs en rupture avec leur famille, a été entièrement rénovée.

Située au 21 de la rue Jeanne d'Arc, la Maison d'enfants à caractère social vient de subir d'importants travaux pour offrir un véritable cocon à des jeunes relevant de la protection de l'enfance. « Notre volonté est de relancer un nouveau souffle, une nouvelle énergie, un nouveau regard », indique lors de l'inauguration le 27 février, Pierre-Étienne de Moustier, président de l'Association d'hygiène sociale de Franche-Comté (AHS-FC). « La société évolue ; les jeunes que nous accompagnons aussi. Nous avons donné un grand coup de jeune à toute la maison avec le partenariat d'une entreprise d'insertion. Notre objectif est de donner plus de chances aux jeunes afin de s'insérer dans la vie le mieux possible », ajoute le président.

Le budget de 60 000 € pour cette opération de réhabilitation a concerné des travaux de peinture, de menuiserie, de pose de faïences et de sols. L'AHS-FC, structure spécialisée dans l'action sociale et l'insertion, a fait appel à l'économie sociale et solidaire. En effet, le chantier a nécessité neuf personnes dont deux encadrants techniques permanents, un salarié en parcours d'insertion chez Haut services et six salariés en parcours d'insertion chez l'Entreprise pour l'insertion pontissaliènne. Bonne nouvelle, un de ces six agents a dé-



■ L'opération de réhabilitation a coûté quelque 60 000 €.

croché un contrat à durée déterminée suite à cette mission.

Définir un projet

La Maison André-Marguet accueille, pour une durée moyenne de 10 à 18 mois, une trentaine de jeunes sur deux sites ; rue de Morteau pour les plus jeunes, rue Jeanne d'Arc pour les plus grands. « Ces jeunes sont placés par un juge pour enfants au Département qui nous les confie ensuite », explique François Angiulli, directeur de la Maison d'enfants à caractère social (MCES) André-Marguet. « Le premier objectif est le retour au domicile mais on définit aussi avec eux

un projet professionnel. On travaille avec les parents avec lesquels on signe un contrat de séjour. On applique le même modèle éducatif que dans une famille. Tous les six mois, on fait une évaluation et on revoit le projet de chaque enfant. »

Outre la psychologue, le personnel d'encadrement et une chambre individuelle, divers outils sont à la disposition des jeunes pour se reconstruire, s'intégrer dans les établissements scolaires ou dans le monde du travail et s'épanouir. Jeux vidéos, ordinateurs, activités sportives, sorties cinéma ou nature... sont proposés.

A.K.